

# La LETTRE municipale

de Saint Geoire en Valdaine

# 3

## EDITORIAL

Le conseil municipal vient de se prononcer pour une première mesure phare, lors de sa séance extraordinaire du 9 juin, en m'autorisant à souscrire un emprunt de 500 000€ (3 280 000 F).

Celui-ci servira au règlement des entreprises travaillant à la construction de l'école maternelle.

Par ailleurs, nous avons renégocié l'emprunt, souscrit en 2004 à taux variable progressif non capé, pour la rénovation de l'hôtel.

Cette opération met ainsi la commune à l'abri des variations du taux de l'argent qui ne cesse de progresser. (cf les extraits de procès-verbaux des conseils joints en annexe).

Nous nous sommes résolus à prendre cette décision d'emprunt pour faire face au besoin de trésorerie, sachant que le budget 2008 dont nous avons hérité n'est pas sincère, ni équilibré. Ces deux qualités constituent les deux règles fondamentales à respecter dans la construction d'un budget de gestion publique.

Lors de notre dernière rencontre avec le représentant de l'autorité préfectorale, il nous a été proposé de saisir la chambre régionale des comptes, ce que nous avons refusé pour ne pas nous retrouver gênés sur le plan de la maîtrise financière.

L'implantation de la nouvelle école maternelle est à la source d'une réflexion globale concernant l'évolution du village, ses mouvements d'urbanisation, le devenir du centre...

Cette installation requiert la mise en place d'un nouvel accès, avec un sens de circulation sur lequel nous travaillons et diverses mises en sécurité du tronçon partant de la place André Chaize.

Comment concilier les impératifs de modernité et le maintien de l'animation dans le village ?

Voilà un excellent sujet de réflexion pour les élus et les usagers que nous mettrons à l'étude dès la rentrée scolaire de septembre.

Afin de répondre avec plus de souplesse et de réactivité aux exigences de représentation dans les diverses instances, 5 délégations nouvelles ont été attribuées, une sixième étant à venir, qui témoignent bien de l'investissement des élus dans les secteurs des affaires sociales, environnementales, éducatives.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous interpeller.

Cordialement,

Michel CUDET

## SOMMAIRE

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Entretien des routes                                      | P. 2                             |
| École maternelle  | P. 2                             |
| Urbanisation et PLU                                       | P. 2                             |
| Camping - Piscine   | P. 3                             |
| Natura 2000   | P. 4                             |
| Conseils municipaux                                       | P. 5<br>P. 6<br>P. 7<br>P. 8     |
| Fête d'été<br>au centre de loisirs<br>Challenge D. Renoud | P. 9<br>P. 9                     |
| Club rencontre<br>Tennis club                             | P. 10<br>P. 10                   |
| Club nautique<br>École Plampalais                         | P. 11<br>P. 11                   |
| Permanences<br>Relais emploi<br>Manifestations<br>Agenda  | P. 12<br>P. 12<br>P. 12<br>P. 12 |

Dépôt légal en cours  
Conception : Commission communication  
Directeur de publication : Michel Cudet  
Impression : Allo copy

## Travaux - Logistique

### ENTRETIEN DES ROUTES

**Suite au recensement des travaux de voirie, la commune s'engage sur le plus urgent.**

Le chemin de Basset va être goudronné prochainement, en revêtement bi-couches.

Les emplois seront exécutés sur les routes communales pour boucher les trous, plus

communément appelés « nids de poule » très importants sur certains secteurs.

Christian GAILLARD

### ECOLE MATERNELLE

**Les quatre classes de la nouvelle école ouvriront bien leurs portes en septembre, même si l'aménagement intérieur a pris du retard.**

L'entreprise qui pose les cloisons a accumulé un retard important, malgré de sérieuses mises en garde. Cela se reporte sur les autres corps de métier : peintre, cuisiniste, poseur de revêtement de sol, électricien.



Après une mise en demeure du bureau de suivi de chantier, nous espérons que tout sera terminé fin juillet pour préparer le déménagement du matériel des préfabriqués dans la nouvelle école.

Concernant les aménagements de la voie d'accès, le parking et les espaces extérieurs, le chantier ne présente pas de problème à ce jour et suit son cours normalement. Reste à trouver une solution pour le stockage et l'enlèvement des terres.

En fin de chantier, des avenants seront à prévoir, comme le coût de la pose d'une alarme qui implique la modification des portes, pour une somme de 10 000 euros.

Malheureusement, pour des raisons de sécurité, des arbres ont dû être abattus.

Christian GAILLARD

## Urbanisme

### URBANISATION ET PLU

**Afin de reprendre le travail en cours du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commission d'urbanisme a reçu, le 28 mai dernier, les représentants de la DDE, la DDA, la CAPV, ainsi que le bureau d'études Alp'Etudes.**

M. Latuilerie, urbaniste en charge du PLU de la commune, a exposé à la commission le travail antérieur, en présence de Mme Ciaramella, architecte-conseil du CAUE.

Au cours de la réunion, le représentant de la DDE s'est étonné des nombreuses constructions sur le secteur de Choché alors que la commune avait, en engageant le PLU, manifesté clairement son désir de freiner l'urbanisation.

Il a indiqué que dès l'approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la commune pouvait opposer des sursis à statuer, notamment pour les demandes de lotissement.

Le PLU a été engagé suite à la délibération du conseil municipal du 5 avril 2004.

Depuis, des arrêtés de lotir ont autorisé :

- « Les Balcons de la Valdaine 1 », le 9 juillet 04

- « Les hauts de Champs Morel », le 10 août 07
  - « Les Balcons de la Valdaine 2 », le 14 janvier 08
- Le PADD exprime le désir de contenir l'urbanisation et maîtriser le rythme des constructions.

Il apparaît donc que la volonté exprimée par le conseil ne s'est pas traduite dans les faits et qu'aucun sursis à statuer n'a été pris pour

respecter cet engagement important. La nouvelle commission devra être vigilante et s'appuyer sur la délibération prise et sur le contenu du PADD de 2004 pour s'opposer à des lotissements qui ne seraient pas conformes avec le développement maîtrisé de l'urbanisation.

Charles BAZUS

## Tourisme

### CAMPING - PISCINE

#### L'ouverture de ces deux sites a donné du fil à retordre à la commission tourisme ...

En ce qui concerne le camping, il y a eu des difficultés pour recruter une gérante. Les contraintes liées aux différents intervenants (service départemental d'incendie et de secours, préfecture...) nous ont aussi ralenti. Tout s'est arrangé, le camping est tout de même ouvert.



Quant à la piscine, elle a ouvert ses portes le 29 juin, suite à de petits travaux : Révision de la pompe principale et réparation du PVC armé ayant subi les outrages du temps (trous au niveau des échelles et décollage partiel à différents endroits). L'investissement d'un robot nettoyeur permettra une économie substantielle sur le temps passé par les employés communaux au nettoyage et à l'entretien de l'eau. Nous vous confirmons définitivement l'ouverture de la piscine 7 jours sur 7, de 10h à 13h et de 15h à 19h, du 29 juin au 31 août.

Michel KRYSTLIK

#### TARIF NORMAL (la ½ journée) :

|                     |       |
|---------------------|-------|
| - Plus de 16 ans    | 2,50€ |
| - De 6 ans à 16 ans | 1,30€ |

#### TICKETS NOMINATIFS A LA JOURNEE :

|                     |       |
|---------------------|-------|
| - Plus de 16 ans    | 4,00€ |
| - De 6 ans à 16 ans | 2,00€ |

#### TARIFS REDUITS (de 12h à 13h et de 18h à 19h)

|                     |       |
|---------------------|-------|
| - Plus de 16 ans    | 1,30€ |
| - De 6 ans à 16 ans | 0,70€ |

#### ABONNEMENT :

Carte d'abonnement à tarif réduit, impersonnelle, valable pour 20 entrées au cours de la saison 2008.

|                     |        |
|---------------------|--------|
| - Plus de 16 ans    | 34,00€ |
| - De 6 ans à 16 ans | 17,00€ |

#### TARIFS « COLLECTIVITES » (la ½ journée) :

|   |                  |
|---|------------------|
| - Tarifs en faveur des colonies de vacances et groupements à caractère social |                  |
| - Matin :   | 0,75€            |
| - Après midi :  | 1,30€            |
| - Centre de loisirs :   | gratuit le matin |

#### ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS :

Accompagnés et surveillés par une personne qui s'acquittera normalement de son droit d'entrée.

#### CAMPING :

Les campeurs munis d'un bracelet pourront entrer gratuitement à la piscine municipale pendant leur séjour.

Entrée gratuite le mercredi pour les habitants de la commune de 19h à 20h30.

#### RENSEIGNEMENTS :

Piscine municipale de la Combe : 04 76 07 16 73

### NATURA 2000

En présence des communes de Chirens, Massieu et Saint Geoire en Valdaine une réunion s'est tenue le 28 mai 2008 à la sous préfecture avec M. le Sous Préfet et M. Pedroletti, directeur de la DDAF de Grenoble.

M. le Sous Préfet désire que les communes délibèrent sur le périmètre avant fin septembre. Pour cela, la municipalité fera un compte rendu de la réunion au conseil et organisera une réunion avec les propriétaires.



#### **Pour maintenir la biodiversité, l'activité humaine est nécessaire, donc :**

Les agriculteurs et les exploitants forestiers peuvent continuer leur activité en respectant la réglementation actuelle.

- La chasse est autorisée.
- Pour les prairies, faire les déclarations PAC.
- Un document d'objectif sera établi par la chambre d'agriculture pour préciser les activités agricoles et ou touristiques.
- Des contrats d'entretien peuvent être établis avec les collectivités.
- Des programmes européens financés par l'état, l'Europe et les collectivités seront établis.
- Le SIAGA a un contrat de rivière en cours.

#### **Réponses aux questions posées par les propriétaires :**

- La parcelle 063 ne peut être incluse dans le périmètre car située en bordure de l'Ainan.
- La bande de cinq mètres en herbe doit être respectée.
- Les parcelles 20 - 21 - 183 : Le fauchage n'est pas interdit.
- Les 97 - 99 - 100 : Impossible de changer car le propriétaire a indiqué sur le plan parcellaire de la DDAF « prairies permanentes sans rotation ».
- Les animaux en pâturage sont acceptés ainsi que le fauchage dans les limites habituelles.
- La chasse est autorisée.
- Pour l'exonération de la taxe foncière, les propriétaires doivent en faire la demande.
- Pour la parcelle 80, la réponse est oui mais le propriétaire doit avant faire la demande de défrichement.
- Nous attendons un courrier de confirmation de la DDAF



**DDAF** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

**PAC** : Politique Agricole Commune.

**SIAGA** : Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents.

---

# CONSEIL MUNICIPAL

## Extraits de la séance du 30 mai 2008

---

### DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

Suite à la modification des commissions de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, il est proposé de modifier les délégués communautaires suppléants comme suit : Nicole Brestaz et Bernard Letort à la place de Christian Gaillard et de Michel Krystlik

### COMMISSIONS

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| ▪ Développement économique :                | Michel Cudet - Michel Krystlik    |
| ▪ Aménagement/Transports :                  | Eric Graux - Bernard Letort       |
| ▪ Equilibre Social, politique de la ville : | Nicole Brestaz - Mireille Raketic |
| ▪ Environnement et agenda 21 :              | Pierre Eymery - Patrice Mortreuil |
| ▪ Comité Local Habitat (CLH) :              | Nicole Brestaz - Mireille Raketic |
| ▪ Résidence Plein Soleil :                  | Christian Gaillard - Michel Cudet |
| ▪ Agriculture :                             | Stéphane Tirard                   |
| ▪ Charges transférées :                     | Michel Cudet                      |

### SECURITE ROUTIERE

Interlocuteurs auprès de la Préfecture et de l'Association des Maires : **Titulaire** : Michel CUDET  
**Suppléant** : Charles Bazus

### TRAVAUX LA GAIE TE

#### ✓ Point sur les travaux

La conduite des eaux pluviales est en mauvais état et doit être gainée. Les trottoirs sont en cours de revêtement noir, la couleur étant trop cher. Il reste à aménager l'entrée de la parcelle de terrain appartenant à Monsieur Yves de Montal. Un avenant pour travaux non pris en compte dans le marché Perriol doit être soumis à la commission d'appel d'offre pour un coût estimatif de 46 000.00 euros. Un conseil municipal extraordinaire sera prévu pour cette affaire.

France-Telecom a profité de l'ouverture de la chaussée pour mettre en place la fibre optique devant relier la commune de St Bueil.

### CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE

#### ✓ Dossier Déclaration d'Utilité Publique

La cession d'une bande de terrain de 4 m de large est nécessaire à la création d'une voie verte.

Après de nombreuses négociations, les ventes à l'amiable restant impossibles, il est proposé à l'assemblée de solliciter M. Le Préfet de l'Isère de bien vouloir organiser conjointement l'enquête d'utilité publique et l'enquête parcellaire. La municipalité se contente d'exécuter la mise en application d'une mesure décidée par l'équipe municipale précédente.

#### ✓ Point sur les VRD

Une canalisation d'alimentation en eau potable datant des années 1950 est située au milieu du chemin d'accès à l'école maternelle. Le service des eaux n'a pas de programmation pour refaire cette conduite. Il met en garde la commune et demande la modification des travaux. Au vu de cette remarque, cette voie ne sera pas revêtue en enrobé comme prévu mais en bi-couche afin d'éviter les vibrations des engins risquant de casser la canalisation d'eau potable. L'accès à l'école maternelle se fera par un sens unique jusqu'à la maison de M. et Mme Brestaz André. Actuellement, il n'y a pas la superficie nécessaire pour élargir la voie. En terme de responsabilité, la commune reste vigilante.

#### ✓ Canalisation Eaux Pluviales – Eaux usées

Pour permettre les évacuations des eaux pluviales et eaux usées de l'école maternelle, une servitude de passage sur la parcelle ZA 205 a été demandée aux Consorts Montagnat-Tatavin Henri, qui ont accepté sans contre partie. La municipalité les en remercie.

---

# CONSEIL MUNICIPAL

## Extraits de la séance du 30 mai 2008

---

### ÉCOLE

#### ✓ **Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles 2007/2008**

Des rencontres avec les communes de St Sulpice des Rivoires et Velanne a eu lieu pour la répartition des charges de fonctionnement calculée pour l'année scolaire 2007/2008 sur la base du compte administratif 2006, à savoir :

Coût par élève de maternelle : 944,22 €, participation à 50% cette année, soit 472,11 €.

Coût par élève de primaire : 508,91 €, participation à 100%

Pour l'année scolaire 2007/2008 la commune de Merlas accepte de participer à ces frais, à raison de 198,18 € par enfant fréquentant l'école maternelle et 535,33 € pour ceux de l'école primaire.

#### ✓ **Commission des écoles**

Après vote, font partie de cette commission Michel Cudet, Brigitte Bréart de Boisanger, Marielle Brunet, Bernard Letort, pour la commune de St Geoire en Valdaine.

Tenant compte du regroupement pédagogique intercommunal la commune de Merlas a désigné: Bernard Gros-Balthazard, Isabelle Chautru, Patrice Gros-Bonnivard pour faire partie de cette commission. L'Inspection Académique et la Sous-Préfecture ont été contactées pour nous indiquer leurs représentants.

#### ✓ **Intervenant sportif**

L'assemblée émet un avis favorable pour que Keith Dickson, intervenant sportif, continue son activité à raison d'une heure par classe, par semaine, soit 6 heures hebdomadaires. Un contrat d'intervention sur une durée de 6 ans est en cours d'étude.

### CAMPING

La sous-commission départementale de sécurité des campings à risques a émis un avis favorable provisoire pour la poursuite de cette activité pour l'été 2008, sous réserve de la suppression des emplacements suivants : n° 9 à 15 (risque moyen de glissement de terrain), n° 16 à 24 (risque fort de crue torrentielle). Elle demande l'installation d'un point de regroupement et une mise à jour du plan d'évacuation et du fléchage. Elle considère que la majorité des 55 emplacements sont soumis à un aléa fort (crue ou mouvement de terrain). Une réflexion sur l'avenir du site est à engager si nous voulons garder le camping. Pour maintenir ce site ouvert, d'importants travaux seraient nécessaires tels que bétonner le ruisseau, retenir les mouvements de terre.

### FÊTE PATRONALE

Elle aura lieu les 30 et 31 août avec fête foraine. La circulation sera interdite dans le Bourg

✓ Vide grenier le 30 août

✓ Animation le 31 août avec l'Escadron de By moyennant un cachet de trois mille euros. Un droit d'entrée fixé à 3 euros par personne sera encaissé. L'assemblée émet un avis favorable et autorise le maire à signer ce contrat avec l'Escadron de By

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

D'ici la fin de l'année de grandes modifications vont intervenir dans le fonctionnement des bibliothèques. L'idée est de miser sur des « bibliothèques intercommunales » qui seront animées et dirigées par des professionnels du livre qui deviendront des salariés des communes. La bibliothèque de l'Isère souhaite que cette structure reste au chef lieu de canton et la commune doit se positionner rapidement. Marielle Brunet, Audrey Lensel, Nicole Brestaz, Bernard Letort sont chargés de ce dossier en étroite collaboration avec les intervenants bénévoles. Il s'agit d'une orientation de politique culturelle.

### SE 38 (Syndicat d'électricité)

Afin de résoudre les problèmes d'alimentation électrique du secteur de Consuoz, le SE 38 a été sollicité et l'installation d'un transformateur sur la parcelle de terrain AV 15 appartenant à Mme Blanc-Mathieu Andrée est négociée. La municipalité l'en remercie. Un acte notarié constatant cette servitude sera établi chez Maître David, notaire. Le renforcement électrique sera effectif d'ici la fin de l'année.

## **ANALYSE FINANCIERE**

Monsieur Hubert de Guillebon, expert financier, viendra présenter son analyse en séance préalable d'un conseil municipal afin de permettre à l'assemblée de prendre les décisions modificatives pour rééquilibrer ce budget.

## **CRÉATION DE SOCIÉTÉ**

Le Docteur Roustan ouvre un cabinet médical CNPVA (Consultations Non Prévues du Val d'Ainan) sur la commune de Massieu à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Il est médecin praticien aux urgences de Pont de Beauvoisin – Médecin Sapeur Pompier Volontaire à la caserne de St Geoire en Valdaine.

Il assurera la prise en charge des pathologies aiguës, médicales et traumatologiques, ainsi que des visites à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

---

# **CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**

Extraits de la séance du 9 juin 2008

---

*Préambule :*

*Monsieur le Maire rappelle que la raison d'être de ce conseil municipal extraordinaire concerne les travaux complémentaires réalisés par la société de travaux publics Perriol, au tronçon de la Gaieté et leur règlement. D'autres points se sont rajoutés et plus particulièrement, la nécessité de faire un emprunt pour faire face aux factures des entreprises participant à la construction de l'école maternelle de la Lambertière.*

## **TRAVAUX « LA GAJETÉ »**

### **Avenant 1 au marché des travaux**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un marché de travaux de 255 200,69 euros ttc a été signé avec l'Entreprise Perriol pour le réaménagement du tronçon de route du quartier de la Gaieté, le 10 octobre 2006 (*délibération du conseil municipal en date du 15 septembre 2006*).

Des travaux non prévus lors de la signature du marché s'avèrent nécessaires pour terminer ce chantier. Ils portent sur :

- la réalisation de travaux supplémentaires liés au défaut de structure de chaussée
- la modification des quantités prévues sur l'ensemble du chantier générant l'augmentation de la masse initiale des travaux
- la définition de prix supplémentaires selon le bordereau des modificatifs
- l'allongement des délais d'exécution.

Le montant de cet avenant 1 s'élève à la somme de 45 655,10 € ht

Le montant du marché passe à la somme de 259 033,60 € ht,

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 7 juin 2008 et a émis un avis favorable à cet avenant qui permettra de terminer ces travaux.

## **DÉLÉGATION AU PAYS VOIRONNAIS**

### **Environnement/agenda 21**

Cette commission étant considérée comme importante, Serge Tessier rejoint Pierre Eymery et Patrice Mortreuil, afin de représenter la commune au Pays Voironnais.

## **SITUATION FINANCIERE – EMPRUNTS**

*Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2008, voté par l'assemblée municipale précédente, courant mars 2008, n'était pas en équilibre et a entraîné un manque de trésorerie qui ne permet pas de faire face aux factures des fournisseurs de l'école maternelle.*

### **Intervention de Charles Bazus à propos du Budget Primitif 2008 voté le 5 mars 2008 :**

Le document de travail indiquait :

- Ligne de trésorerie « avance TVA et subventions » pour 568 755 € (3 730 800 francs)

Mais au final, la ligne de trésorerie a disparu et ces sommes ont été inscrites en recettes en italique. Ce qui signifie que ces recettes n'existent pas.

Lors de la préparation du budget par l'équipe conduite par Mme Hourrègue, une vente hypothétique de terrain a été prévue, des subventions et du remboursement de TVA sur les années 2009 et 2010 ont été inscrites ; il y aura lieu de corriger et de modifier ce budget par décision modificative approuvée par l'assemblée municipale.

---

# CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Extraits de la séance du 9 juin 2008

---

*L'article L1612-4 du code des collectivités territoriales est clair : le budget de la collectivité est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.*

**- les documents budgétaires doivent obéir aux principes fondamentaux des finances publiques qui sont : sincérité, équilibre, annualité, universalité et utilité.**

- pour le financement de la construction de l'Ecole Maternelle, il est nécessaire de souscrire un emprunt pour un montant de 500 000 euros

- un emprunt de 420 000 euros concernant la rénovation de l'Auberge du Val d'Ainan a été contracté en 2004 avec un taux fixe sur 2 ans et ensuite à taux variable à échéances plafonnées, dit progressif (qui est passé de 2,93% en 2005 à 5,30% en 2008) ; à l'échéance du 25/09/2008, il y aura lieu de procéder à un remboursement anticipé sans frais pour un montant de 327 292,21 euros, et de souscrire un nouveau prêt de 327 000,00 euros à des conditions plus favorables et ce, à un taux fixe. Il est donc proposé de recourir à un emprunt global, auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes Lyon, d'un montant total de 827 000 euros au taux fixe de 4.87 % sur une durée de 20 ans. Le montant de chaque échéance annuelle sera de 63 599,26 euros à compter du 25 juillet 2009. L'assemblée émet un avis favorable à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents relatifs à ce dossier.

## **PROGRAMME LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)**

Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre des mesures de développement rural finançables dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), au travers du fond européen agricole pour le développement rural pour la période de 2007-2013.

Le groupe de pilotage a élaboré le dossier de candidature autour de 3 axes et 11 actions.

Les axes sont :

Axe 1 : favoriser l'émergence d'une culture commune sur le territoire, assise sur l'identité rurale.

Axe 2 : un cadre de vie de qualité et partagé par tous et pour tous

Axe 3 : renforcer une identité commune de territoire par le développement des ressources, savoir-faire et services issus du monde rural.

La candidature du Pays Voironnais est acceptée. En tant que Vice-Président chargé de l'agriculture, forêt et développement durable, Charles Bazus a la responsabilité de la mise en application du programme.

## **BÉBÉ-BUS**

Ce service fonctionne actuellement au rez-de-chaussée du Foyer Logement. Le nombre d'enfants est en nette augmentation et la salle devient exiguë. Ce service sollicite un autre lieu. Une recherche de salle est en cours.

## **ÉCOLE PRIMAIRE**

Les portes anciennes sont très difficiles à ouvrir et à fermer. Des études de réfection ou de remplacement sont en cours.

## **SITE « LA LAMBERTIERE »**

Pour des raisons de sécurité en lien avec l'implantation de l'école maternelle, il y aurait lieu de mettre cette voie de circulation en sens unique.

## **HOMOLOGATION TERRAIN DE SPORT « LA MARTINETTE »**

Les services du District de Football ont visité les lieux en présence des élus et des aménagements seraient nécessaires et sont en cours d'étude.

## **Prochain Conseil Municipal**

Vendredi 27 juin 2008 à 20 h 30



### FÊTE D'ÉTÉ AU CENTRE DE LOISIRS

La fête d'été du centre de loisirs « La Valdaine » est le point d'orgue d'une année d'activités aussi variées que soutenues, qui jalonnent les temps de loisirs des petits comme des plus grands.

Pour les plus jeunes, cette demi-journée est marquée par un mélange d'excitation et de fébrilité, tant est grande leur envie de faire la démonstration d'un savoir-faire acquis tout au long d'une année de pratique. Il s'agit de captiver un public qui ne demande qu'à être acquis à leur cause.

Encadrés de leurs moniteurs habituels, les sportifs et artistes du jour vont dérouler leurs numéros. Parfois délicieusement maladroits pour les plus jeunes, souvent surprenants de dextérité, toujours appliqués et requérant beaucoup de concentration pour respecter les consignes, les exercices successifs des judokas, des lutteurs avec bâton, des boxeurs, des danseurs, des relayeurs sur rollers vont ravir les spectateurs.

Les parents sont conquis, les enfants savourent le plaisir d'avoir donné le meilleur d'eux-mêmes et parfois, une image d'eux que leurs parents ne soupçonnaient pas.

C'est également cela la magie d'un spectacle qui s'est achevé par la démonstration dynamique et légère des pratiquantes du step, sur un rythme



soutenu, entraînées par la prestation non moins énergique de leur moniteur.

A tous ceux qui voudraient en savoir davantage sur les possibilités offertes par le Centre de Loisirs, durant les périodes de vacances ou tout au long de l'année, un seul conseil : n'hésitez pas à composer le **04 76 07 61 72**, Marie-Hélène JULIEN, directrice, ou bien l'une des animatrices vous donnera toutes les informations que vous espérez (chaque soir, à partir de 16h15 et le mercredi toute la journée de 8h30 à 18h).

Marlène CUDET

### CHALLENGE Didier RENOUD

Sous le soleil de la Martinette, le challenge Didier Renoud a réuni un bon nombre de joueurs.



Le dimanche 22 juin s'est déroulé dans la bonne humeur le challenge Didier Renoud. Tout au long de l'après midi, les équipes se sont affrontées sur le terrain.

Après de beaux matchs, l'équipe de Corbelin a emporté ce trophée, remis par M. Renoud, en présence de M. Muffat Joly, président du district de football de l'Isère.



Charge aux joueurs de venir le reconquérir en 2009.

Audrey LENSEL

## CLUB RENCONTRE VALDAINOIS

---

Ce fut une journée très agréable le jeudi 22 mai pour les membres du club Rencontre, auxquels se sont associés quelques amis.

Partis à 7h de St Geoire avec notre fidèle chauffeur Denis, nous avons passé la journée sur la Riviera Suisse, tout au long de la rive nord du lac Léman. D'accord, le matin, il fallait le trouver le lac... sous la brume... mais au long de la journée le temps s'est éclairci et nous avons pu admirer les vignobles suisses bien entretenus, profitant de la moindre parcelle de terrain.

Notre première visite fut pour le château de Chillon, construit sur un îlot rocheux en bordure du lac, une véritable forteresse longtemps propriété de la Maison de Savoie.

Ensuite le funiculaire du mont Pèlerin nous fit franchir en une dizaine de minutes 500m de dénivelé pour atteindre 880 m d'altitude et profiter d'une vue plongeante.

Suivit le repas à Montreux dans la rue en face de la Poste. L'après-midi se passa à Bex, au coeur de la montagne salée. Cette visite fut très intéressante. Ces mines exploitées depuis le XVIIe siècle s'étendent sur plus de 50 km (nous en avons vu environ 2 km !). Elles sont encore en activité et fournissent du sel pour l'agriculture, le salage des



routes. Nous en garderons surtout le souvenir du travail colossal qu'ont fourni les hommes de cette époque à la recherche de " l'or blanc ".

Le retour sur St Geoire s'effectua dans une bonne ambiance de chansons et de " petites histoires ", et le soleil couchant nous permit d'admirer les cimes enneigées des montagnes.

Une idée ? Venez donc vous joindre à nous pour la prochaine sortie.

Maryse DESCHAUX

## TENNIS CLUB VALDAINOIS

---

Entre amis ou en famille, le tennis est un sport pour certain, un loisir pour d'autres ou juste l'occasion de se mesurer à plus fort que soi !



Le club reconduit les abonnements d'été du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août et propose à nouveau des cours d'initiation adultes. De plus, il organise une journée « rencontres amicales », ouverte à tous, avec participation, le samedi 19 juillet. Ce tournoi opposera obligatoirement des équipes doubles, mixtes ou formées d'un enfant et d'un adulte. Renseignements et inscriptions auprès de notre président **Christophe Brestaz au 06 83 81 51 30** ou directement au tableau d'affichage, à l'entrée des cours de la Martinette, cela avant le 12 juillet.

Philippe LENSEL

## CLUB NAUTIQUE VALDAINOIS

Comme tous les étés, le club nautique reprend son activité : entraînements, compétitions ...

Lors de son assemblée générale du 30 mai 2008, les membres ont élu leur nouveau bureau :

Nathalie Beaufort, présidente, Yoanna Billon-Grimaud, trésorière et Marie-Line Grasdepot, secrétaire.

Cette saison 2008, le club vous propose les entraînements :

- les mardis de 14h à 15h
- les jeudis de 19h à 20h
- les vendredis de 18h à 19h

La natation est un sport qui allie convivialité, esprit d'équipe, performance individuelle et compétition. Nouveauté de cette année, les adultes peuvent rejoindre les enfants, alors tous à vos maillots !

Inscriptions à la piscine au début des heures d'entraînement.

Renseignements auprès de **Nathalie Beaufort** au **06 87 10 04 48**.

Audrey LENSEL



### Calendrier des rencontres inter-club

Dimanche 13 juillet à Corbelin  
Samedi 19 juillet aux Avenières  
Samedi 26 juillet à Entre deux Guiers  
Samedi 2 août à St Geoire en Valdaïne  
Samedi 9 août à Morestel  
Samedi 23 août à Pont de Beauvoisin

## ÉCOLE DE PLAMPALAIS

Les CM de l'école de Plampalais, ont participé à une journée sur le thème de l'environnement au lac d'Aiguebelette.



Avec les écoles de Pont de Beauvoisin, Chimilin et Saint Genix sur Guiers, ils se sont retrouvés en équipes de 10 et purent apprécier différentes activités sur le thème de l'eau :

- découverte de la faune et de la flore du lac en pédalo
- course d'orientation
- tir à la sarbacane
- jeux d'adresse

Après un bon goûter bien mérité, les 220 élèves enchantés de cette journée, rejoignirent leurs écoles respectives.

Pierre DUCOURANT

### PERMANENCES

#### Horaires du secrétariat de Mairie

Lundi, jeudi, vendredi, samedi  
De 8h30 à 12h

Mardi, mercredi

De 8h30 à 12h et 14h à 17h

#### Bibliothèque

Mardi de 10h à 11h

Samedi de 14h30 à 15h30

**CAUE** (conseil en architecture) *sur rendez-vous*

1er jeudi de chaque mois de 13h30 à 17h30

**Habitat et développement** *sur rendez-vous*

1er jeudi de chaque mois de 14h à 16h

**Conciliateur** *sur rendez-vous*

3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 9h à 12h

#### Retraite CRAM

4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 13h30 à 16h30

#### Programme d'intérêt général

3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 14h à 17h

**ARS** (aide aux victimes)

Tous les mercredis de 14h à 17h

**MSA** Au centre médico-social de Pont de Beauvoisin (Isère), le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de 14h à 16h

#### Relais emploi (Nouveaux horaires)

Mardi, jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vendredi de 8h à 12h

**Adéquation** (Parcours vers l'emploi)

Au relais emploi. Jeudi et vendredi de 9h à 12h

#### Maison de l'emploi

1er et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 9h à 12h

**Assistante sociale** *sur rendez-vous*

Au foyer logement, mardi et jeudi de 9h à 12h

Mercredi matin, permanence téléphonique

Tél : 04 76 07 61 61

#### Assistants maternelles

Renseignements au service PMI

Foyer logement - Tél : 04 76 07 59 98

#### Déchèterie de Montferrat

Mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h30

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

#### Déchèterie de St Nicolas de Macherin

Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h30

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

### RELAIS EMPLOI

#### Réorganisation au secrétariat de Mairie.

Suite au départ d'Elodie TACONNET, Eliane PAOLI a accepté de rejoindre l'équipe du secrétariat. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, Marie-Noëlle PLESSIS occupe le bureau du relais emploi. Son arrivée permet l'élargissement des horaires et l'ouverture du relais emploi cet été. Rappel des horaires :

- Mardi, jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Vendredi de 8h à 12h

### MANIFESTATIONS

#### Dimanche 6 juillet, pucier à Saint Geoire en Valdaine organisé par l'A.E.P. et l'Ecole Plampalais au stade de la Combe

Entrée et parking gratuit de 9 à 18 heures. Puces - Brocante - Collections - Buffet - Buvette. Repas champêtres Midi et Soir. Emplacement : 6 euros les 2 mètres. Réservation au 04.76.07.19.07.

#### Fête du 14 juillet au stade de la Martinette

Animée par le club de Rugby dès le début d'après midi, avec des mini-tournois de skratch rugby, des grillades et des boissons, la journée se clôturera par une paëlla géante et bien entendu le feu d'artifice assuré par la commune en présence de la batterie fanfare, suivis d'une soirée dansante.

### AGENDA

**Lundi 7 Juillet** : Don du sang. **Lundi 14 Juillet** : Fête nationale organisée par le club de rugby avec repas, feu d'artifice et bal à St Geoire.

**Vendredi 1<sup>er</sup> Août** : Concours de pétanque organisé par le basket, à St Geoire. **Dimanche 3 Août** : Méchoui de la FNACA à St Sixte.

**Vendredi 15 Août** : Concours de pétanque organisé par l'ACCA de Valanne.